

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2629

28 octobre 2011

SOMMAIRE

Ben Maimon Investment Company S.A.	126180	Start People S.A.	126177
Budget Travel Holdings S.à r.l.	126184	Steinmetzdemeyer	126177
Sanderlux S.A.	126160	St George's Retail Park S. à r.l.	126159
Sar.In. S.A.	126160	Structured Finance Management (Luxem- bourg) S.A.	126159
Saverfin S.A.	126160	Synergy Motor S.A.	126177
Scudder Alpha Funds	126161	Taronga S.A.	126179
SD ImmoKonzept S.A.	126161	Taurus International	126146
Setrinx S.A.	126161	Taurus International S.A.	126146
Sigma New Technologies S.A.	126161	Taylor Woodrow Construction Luxem- bourg Branch	126179
Signal Venture S.A.	126162	Technique Nordique S.A.	126178
Sipam Participations S.A.	126162	Technique Nordique S.A.	126178
Skino S.A.	126146	Technique Nordique S.A.	126178
Société Civile Luxembird	126162	Terphane Holdco Lux S.à r.l.	126178
Société de Gestion et Participations Im- mobilières et Mobilières S.A.	126162	Themis Marketing S.à r.l.	126179
Société de Participation et d'Investisse- ment dans l'Innovation Industrielle Nu- cléaire S.A.	126146	Tirec S.à r.l.	126180
Société de Participation et d'Investisse- ment dans l'Innovation Industrielle Nu- cléaire S.A.	126159	Tirec S.à r.l.	126180
Société de Participations Financières dans des Sociétés Portuaires et Minières S.A.	126163	Tirec S.à r.l.	126180
Société Européenne de Participation Fi- nancière et d'Investissement S.A.	126163	TM Dairy (UK Holding) S.à r.l.	126182
Société Européenne de Participation Fi- nancière et d'Investissement S.A.	126163	TMF Compliance (Luxembourg) S.A. ...	126182
Société Européenne de Participation Fi- nancière et d'Investissement S.A.	126163	Transport International, Construction et Travaux	126179
Sofinart S.A.	126164	Tresfin Holding S.A.	126182
Softinvest S.A.	126164	Trevires S.A.	126182
Solanis S.A.	126164	TRK Group S.à r.l.	126183
South Europe Real Estate Investments Holding S.A.	126176	Unimex International SCS et Cie S.à r.l.	126183
Spirilux S.à r.l.	126176	United Brands Wine & Spirit S.A.	126184
Start Holdco S.à r.l.	126176	Unternehmensgruppe Theo Müller	126183
Starting Luxco S.à r.l.	126177	Urtis Finance S.A.	126184
		Van Dijken S.à r.l.	126184
		Vessel S.A.	126192
		Violas Ferreira Financial S.A.	126164
		Weather Finance I S.à r.l.	126192
		Wivano SA	126192
		Worldship S.A.	126192

Skino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.758.

—
Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 septembre 2011

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société que:

- Monsieur Michel Raffoul a démissionné de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 8 septembre 2011.
- Madame Laetitia Antoine, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été cooptée en tant qu'Administrateur avec effet au 8 septembre 2011. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128973/15.

(110148804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Société de Participation et d'Investissement dans l'Innovation Industrielle Nucléaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 114.248.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011128974/12.

(110148357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

**Taurus International, Société à responsabilité limitée,
(anc. Taurus International S.A.).**

Capital social: USD 32.076.488,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 53.603.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company "Taurus International" (the Company), having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 53.603, incorporated by a deed of Maître Frank BADEN, notary then residing in Luxembourg, dated December 20th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 156 dated March 29th, 1996. The articles of association of which have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, dated December 10th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 88 dated January 13th, 2010.

The meeting is chaired by Mrs Chantal SALES, employee, with professional address in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The President appointed as Secretary Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as Scrutineer, Mr Raymond THILL, „maître en droit“, with same professional address.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and the Meeting agrees:

I. that the shareholders represented and the number of shares held by each one of them are entered on an attendance list attached to these minutes (together with the proxy) and duly signed by the proxyholder of the shareholders represented, and the members of the board of the Meeting.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholders and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

II. that pursuant to the attendance list, the whole share capital is represented and the shareholders represented declare that they had notice and knowledge of the agenda prior to this Meeting and that thus no convening notice was necessary;

III. that this Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Conversion of the Company from a Société Anonyme into a Société à responsabilité limitée, in accordance with article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
2. Change of the name of the Company to Taurus International.
3. Restatement of the articles of association of the Company.
4. Acceptance of the resignation of the members of the board of directors, granting of discharge for the term of their mandates and appointment of the same directors (gérants) for an undetermined period;
5. Acceptance of the resignation of the commissaire and of the réviseur d'entreprise agréé, granting of discharge for the term of their mandates and appointment of a réviseur d'entreprise agréé until the conclusion of the annual general meeting of the year 2012.
6. Miscellaneous.

The Meeting, representing the whole capital, requested the undersigned notary to record the resolutions as follows:

First resolution

The Meeting resolves to convert the Company from its original form of a société anonyme into the form of a société à responsabilité limitée, in accordance with article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

By the change from the public limited liability company ("société anonyme") into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" no new company was created, the private limited liability company to be considered as a continuation of the public limited liability company having existed up to now, remaining the same juridical person, and no changes have happened to the actifs nor the passifs of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "TAURUS INTERNATIONAL S.A. " to "Taurus International"

Third resolution

The Meeting approves the new articles of association of the Company, which shall read as follows:

Title I. - Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Form. There is hereby formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles of Incorporation (the "Articles").

Art. 2. Name. The Company is incorporated under the name of "Taurus International".

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To acquire, hold and dispose of, by any means, directly or indirectly, participatory interests or obligations in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests.

(b) The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issuer of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

(c) To acquire and manage negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(d) The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

(e) To undertake any and all activities in connection with the exploration, the exploitation and the mining of any and all natural resources.

(f) To provide or procure services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

(g) To participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable "Société de Participations Financières" according to applicable law.

3.3 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

4.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the board of directors of the Company and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 Where the board of directors of the Company determine that extraordinary events of a political, economic or social nature, have occurred or are imminent and that these developments or events would likely impair the normal activity of the Company at its registered office or easy communication between that office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Duration.

5.1 The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1 The Company's issued capital is set at thirty-two million seventy-six thousand four hundred and eighty-eight US dollars (USD 32,076,488), represented by fifteen million one hundred and thirty-eight thousand two hundred and forty-four (15,138,244) class A ordinary shares and nine hundred thousand (900,000) Class B Ordinary Repurchasable Shares of two US dollars (USD 2.-) each.

6.2 As far as permitted by Law, the shareholders may amend these Articles so as to:

(a) Consolidate or subdivide all or any of the shares of the Company into shares of larger or smaller amount than its existing shares;

(b) Convert any of the shares of the Company into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions; or

(c) Increase or reduce the subscribed capital of the Company.

6.3 As far as permitted by Luxembourg law, the Company may repurchase its shares on the following terms and conditions:

(a) The repurchase price per share shall be determined by the directors of the Company and shall be no less than the par value of such share;

(b) Any repurchase by the Company of shares shall be done pro rata in respect of all shareholders; and

(c) The repurchase of any shares may only be funded by the Company using reserves available for distributions, as provided for by Law, or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

Art. 7. Shares.

7.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

7.2 Shares may be freely transferred among shareholders.

7.3 If there is more than one shareholder the shares are transferable to non-shareholders only with the prior approval of the shareholders in a shareholders' meeting representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

7.4 Share certificates may be issued to shareholders in such form and in such denominations as the directors shall determine.

7.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim or interest in any such share on the part of any other person.

Title III. - Management

Art. 8. Directors.

8.1 The Company shall be managed by at least two directors appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders that sets the term of their office. The directors need not be shareholders.

8.2 The directors may be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

8.3 A director may be dismissed without notice and without reason.

Art. 9. Powers of Directors.

9.1 The board of directors shall have all powers, save those reserved by the Law or these Articles for the general meeting, to perform such acts and carry out such operations as may be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

9.2 Subject to Article 9.3, the directors may delegate, for specific tasks, part of their powers to one or more directors or other officers who need not be a shareholder of the Company and may give authority to such directors or other officers to sub-delegate.

9.3 The delegation to any director or other officer of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the shareholders.

9.4 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signing power has been validly delegated by resolution of the sole director or board of directors.

Art. 10. Procedure.

10.1 The directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

10.2 The directors may meet together for the dispatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.

10.3 Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy.

10.5 Resolutions or other actions of the directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman of the meeting and, if one has been appointed, by the secretary. The board of directors may, if it wishes, appoint a secretary who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the resolutions passed at the general meeting.

10.6 Any director may participate in any meeting of the directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7 Any action required or permitted to be taken at a meeting of the directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the directors.

Art. 11. Liability of the Directors.

11.1 Subject to Article 11.3, every director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

(a) any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such director, officer, servant or agent;

(b) any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 11.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 11.3;

(c) his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified; or

(d) discharging his duties as such director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

11.2 Subject to Article 11.3, no director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

(a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or

(b) the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or

(c) the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or

(d) any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

11.3 A director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 11.1 or the dispensation under Article 11.2:

(a) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or

(b) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the director and unless the director notifies the breach to the next general meeting of shareholders.

11.4 Should any part of this Article 11 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 12. Directors' Interests.

12.1 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

12.2 Any director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.3 Subject to the previous Article, any director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum.

Art. 13. Disqualification of Directors.

13.1 The office of director shall, ipso facto, be vacated:

(a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or

(b) if by notice in writing he resigns his office; or

(c) if he is prohibited by the Law from being a director; or

(d) if he ceases to be a director by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

Title IV. - Decisions of the shareholders

Art. 14. Powers and Voting Rights.

14.1 The shareholders have full power to authorise or ratify all acts done by or on behalf of the Company.

14.2 Each shareholder shall have voting rights commensurate to its shareholding.

14.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

14.4 In the event that the Company has a single shareholder, such single shareholder shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

Art. 15. Form, Quorum and Majority.

15.1 Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the Law, each director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent (10%) of the issued capital.

15.2 If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

15.3 Every shareholder has the right to vote in person or by proxy. An appointed proxy need not be a shareholder.

15.4 Each share gives the right to one vote.

15.5 Subject to Article 15.6, decisions of shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital failing which a second meeting may be convened, by registered letter, at which the decision may be taken by the majority of votes of the shareholders present.

15.6 Any other action than those provided by Article 15.7 required or permitted to be taken by the shareholders in a general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the shareholders otherwise entitled to vote at such meeting if held, save that, (where the number of shareholders does not exceed twenty-five and subject to any other provision of these Articles), such resolution shall be duly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital or, if that majority is not reached following the first submission of the resolution to the shareholders, and after a second submission to the shareholders by registered letter, by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. Any such written resolution may be signed in counterparts by the shareholders of the Company each such counterpart when executed and delivered shall constitute one and the same instrument.

15.7 Any amendment to these Articles, to dissolve and liquidate the Company, or anything that is required by these Articles or the Law to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles, shall be only effective if approved by the majority of shareholders representing three quarters of the issued and outstanding capital.

15.8 If there are two or more classes in issue and the question before the meeting is such as to modify the rights of one or more of those classes, the quorum and majority requirements set out in these Articles must be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 16. Accounting Year and Financial Statements.

16.1 The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the "Financial Year").

16.2 In respect of each Financial Year, the directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the directors, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

16.3 The financial statements will be at the disposal of the shareholders at the registered offices of the Company.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2 The allocation and distribution of the remaining net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of shareholders upon recommendation of the directors. This allocation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

17.3 A dividend may be paid on any class of shares in amounts otherwise than in proportion to the amounts paid up on such shares provided that the holders of the classes who would thereby receive a lower dividend than the one they might otherwise receive have consented to such dividend and provided further that no action may be taken under this Article to permanently deprive any class of the right to receive a dividend from time to time 17.4 As far as permitted by law, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a shareholder.

18.2 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.3 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. General.

19.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

19.2 These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of the members of the previous board of directors of the Company (société anonyme) and grants full discharge for the term of their respective mandates.

The meeting resolves to appoint 4 directors (gérants) for an undetermined period. Are appointed as directors (gérants):

- Hans Arend HAIJE, International Tax Manager, director (gérant), born on March 1st, 1969 in Haarlem (The Netherlands), having his professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Arjan Vishan KIRTHI SINGHA, Financial Controller, director (gérant), born on November 7th, 1969 in Singapore (Singapore), having his professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Jacqueline Anne MCNALLY, Company Secretary, director (gérante), born on February 1st, 1968 in Ipswich (Great-Britain), having her professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Alexander Francis PACE-BONELLO, General Manager, director (gérant), born on February 1st, 1957 in Mtarfa (Malta), having his professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

Fifth resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of the Commissaire Francesca Helen HEFFERNAN with immediate effect and grants her full discharge for the exercise of her mandate.

Sixth resolution

The meeting resolves to appoint for an undetermined period DELOITTE S.A., R.C.S. B Number 67,895, with its registered office in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Shareholders

Following the transformation into an S.à r.l. the shares are held in the following manner:

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG: 15,138,244 class A ordinary shares

ANGLO AMERICAN plc: 900,000 Class B Ordinary Repurchasable Shares

Transitory provision

The actual financial year of the company has commenced on the first of January 2011 and ends on the thirty-first of December 2011.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq août.

Par-devant la soussignée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Taurus International S.A.» (la Société), dont le siège social est sis au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg et laquelle est enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.603, constituée par acte de Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, daté du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 156 daté du 29 mars 1996. Les statuts de celle-ci ayant été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, de résidence à Luxembourg, daté du 10 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 88 daté du 13 janvier 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal SALES, employée privée, ayant son domicile professionnel à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le Président, désigne comme Secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, ayant son domicile professionnel à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même domicile professionnel.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

Le bureau ainsi constitué, le Président expose que:

I. que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, dûment signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée;

Les procurations signées «ne varietur» par les mandataires de l'actionnaire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. que conformément à liste de présence, la totalité du capital social est représentée à la présente Assemblée et les actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction de la convocation d'usage;

III. que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Conversion de la Société d'une Société Anonyme en une Société à responsabilité limitée, conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915;

2. Changement de nom de la Société en «Taurus International»;

3. Refonte des statuts de la Société;

4. Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration, décharge à leur accorder pour l'exercice de leur fonction et nomination des mêmes personnes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée;

5. Acceptation de la démission du commissaire et du réviseur d'entreprise agréée, décharge à leur accorder pour l'exercice de leurs mandats respectifs et nomination d'un réviseur d'entreprise agréée jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

6. Divers.

L'Assemblée, représentant l'entière du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la Société de sa forme originale de société anonyme en une société à responsabilité limitée, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Suite à la transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée aucune nouvelle société n'a été créée, la société à responsabilité limitée étant à considérer comme la continuation de la société anonyme ayant existé jusqu'à présent et demeurant la même entité juridique, aucun changement n'étant intervenu ni en ce qui concerne les actifs, ni en ce qui concerne les passifs de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le nom actuel de la Société de "TAURUS INTERNATIONAL S.A." en "Taurus International".

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts de la Société, qui auront la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Forme - Nom - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Nom. La Société est constituée sous le nom Taurus International.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet de conduire les activités suivantes:

(a) Elle peut acquérir, détenir et disposer par n'importe quel moyen, directement ou indirectement, de participations ou d'obligations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations.

(b) La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever

ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société.

(c) Acquérir et gérer des titres négociables ou non négociables de toute sorte (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tout droit qui y est rattaché, que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou autre et de l'exploiter par la vente, l'échange, la licence ou autrement.

(d) La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

(e) Entreprendre toutes activités en relation avec l'exploration, l'exploitation et l'extraction de toutes ressources naturelles.

(f) Fournir des services de toute sorte nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet en référence ou d'un objet qui lui est étroitement associé.

(g) Participer dans la création, développement, gestion et contrôle de n'importe quelle société ou entreprise.

3.2 La Société aura tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet et sera considérée selon les dispositions applicables «Société de Participations Financières» pleinement imposable.

3.3 Toute activité menée par la Société sera menée directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire du siège principal ou de succursales à Luxembourg ou ailleurs, qui pourront être ouvertes au public.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple résolution du conseil d'administration et dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adopté à la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 Il peut être créé par décision du conseil d'administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.4 Lorsque le conseil d'administration de la société détermine que des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une Société luxembourgeoise.

Art. 5. Durée.

5.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1 La Société a un capital émis de trente-deux millions soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-huit US dollars (USD 32.076.488.-), représenté par quinze millions cent trente-huit mille deux cent quarante-quatre (15.138.244) Parts Sociales Ordinaires de Classe A de deux US dollars (USD 2.-) chacune et neuf cent mille (900,000) Parts Sociales Ordinaires Rachetables de deux US dollars (USD 2.-).

6.2 Pour autant que permis par la Loi, les associés peuvent modifier les statuts de manière à:

(a) Consolider ou subdiviser toutes les parts sociales de la Société en parts sociales d'un montant supérieur ou inférieur que les parts sociales existantes;

(b) Convertir des parts sociales de la Société en parts sociales d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions; ou

(c) Augmenter ou réduire le capital souscrit de la Société.

6.3 Pour autant que permis par la Loi luxembourgeoise, la Société est autorisée à racheter ses parts sociales dans les termes et conditions suivants:

(a) Le prix de rachat par part sociale sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur nominale de telle part sociale;

(b) Tout rachat par la Société de parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les associés; et

(c) Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société utilisant des réserves disponibles pour distribution, comme prévu par la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

7.2 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

7.3 En cas de pluralité d'associés

la cession aux associés est possible seulement avec le consentement préalable des associés réunis en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social de la société.

7.4 Les certificats de parts sociales peuvent être émis aux actionnaires dans la forme et les dénominations déterminées par les gérants.

7.5 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. Le détenteur déclaré d'une part sociale nominative sera le propriétaire de cette part sociale et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications sur les intérêts dans cette part sociale qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Titre III. - Gestion

Art. 8. Gérants.

8.1 La Société est gérée par au moins deux gérants nommés par résolution l'associé unique, ou de l'assemblée générale des associés et laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2 Les gérants peuvent être nommés pour une période indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

8.3 Les gérants sont révocables Sans préavis et sans notice.

Art. 9. Pouvoirs des Gérants.

9.1 Les gérants ont tous pouvoirs, sauf ceux réservés par la loi ou ces Articles pour l'assemblée générale pour effectuer les actes jugés nécessaires et utiles conformément à l'objet social de la Société.

9.2 Sous réserve de l'Article 9.3, les gérants peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ou autres représentants qui ne doivent pas nécessairement être associé et pourront donner autorité à ces gérants ou autres représentants de sous-déléguer.

9.3 La délégation à un gérant ou une autre personne de la gestion quotidienne de la Société est soumise à l'autorisation préalable par vote unanime lors de l'assemblée générale des associés.

9.4 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué par résolution de l'associé unique ou du conseil d'administration.

Art. 10. Procédure.

10.1 Les gérants peuvent élire un Président. En l'absence de ce dernier, un autre gérant présidera la réunion.

10.2 Les gérants pourront se réunir, ajourner et programmer leurs réunions comme ils le jugent utile, à condition qu'un quorum d'au moins deux gérants présents en personne ou par procuration soit respecté et qu'une majorité des gérants ainsi présents ou représentés soit composée de gérants qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

10.3 Les résolutions nécessitent la majorité des votes. Dans le cas d'une égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.

10.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5 Toute décision ou autre action des gérants lors d'une réunion sera confirmé dans les procès-verbaux de la réunion et signé par le Président de la réunion et, s'il a été nommé, par le secrétaire. Les gérants peuvent, s'ils le souhaitent, nommer un secrétaire qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions des gérants et des résolutions approuvées lors des assemblées générales.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion des gérants par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion des gérants dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, sous toute forme et enregistré avec les délibérations des gérants.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 11.3, chaque gérant et autre représentant, employé ou agent de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir des gérants sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un gérant, représentant, employé ou agent pourra encourir ou dont il peut être passible en raison de:

(a) tout contrat qu'il a conclu ou d'un acte fait ou omis par lui en tant que gérant, représentant, employé ou agent;

(b) toute action ou procès (y compris des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 11.3) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas, le conseiller juridique

de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, le gérant, l'agent, l'employé ou le représentant n'aurait pas été fautif en relation avec cette matière selon l'article 11.3;

(c) du fait qu'il a agi en tant que ou du fait qu'il a été, à la requête de la Société, gérant ou représentant d'une autre société dans laquelle la Société est actionnaire direct ou indirect et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou

(d) de son accomplissement de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

11.2 Sous réserve des dispositions de l'article 11.3 aucun gérant ou autre représentant, employé ou agent de la Société ne sera responsable vis-à-vis de la Société pour une perte ou une dépense de la Société en relation avec:

(a) les actes, reçus, négligences ou fautes d'un autre gérant, représentant, employé ou le fait d'avoir participé à un tel acte, reçu, négligence ou faute; ou

(b) l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre des gérants ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou

(c) la faillite, l'insolvabilité ou un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés; ou

(d) une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

11.3 Un gérant ne pourra pas profiter du bénéfice d'indemnisation de l'article 11.1 ou des dispenses de l'article 11.2:

(a) s'il est de façon définitive jugé dans un procès responsable de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(b) s'il est de façon définitive jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi ou des présents statuts, à moins que le gérant n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que le gérant communique le manquement à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

11.4 Si une partie de l'Article 11 n'était pas valable pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 12. Intérêts des gérants.

12.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité, ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou représentants de la Société ont un intérêt ou sont gérant, administrateur, associé, employé ou agent de l'autre société, entreprise ou entité.

12.2 Tout gérant ou agent qui est gérant, administrateur, agent ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société aurait un contrat ou serait engagée en affaires ne sera pas, en raison de son lien avec l'autre société, entreprise ou autre entité, empêché de voter et agir en rapport avec ledit contrat ou ladite affaire.

12.3 Sous réserve du paragraphe précédent, le gérant qui a un intérêt dans un contrat ou un accord soumis à l'agrément des gérants, et dont l'intérêt est contraire aux intérêts de la Société, sera obligé, lors de cette soumission, d'en informer les gérants et cette information sera reprise dans les procès-verbaux de la réunion. Ce gérant ne sera pas admis à délibérer et à voter concernant ledit contrat ou accord, mais pourra être pris en compte pour la constitution d'un quorum.

Art. 13. Disqualification des gérants.

13.1 Le poste de gérant sera, ipso facto, rendu vacant:

(a) si celui-ci est déclaré en faillite ou en concordat avec ses créiteurs ou s'il bénéficie d'une mesure quelconque, applicable le moment venu, en matière de redressement de débiteurs insolubles; ou

(b) s'il remet sa démission par écrit; ou

(c) si le poste de gérant lui est interdit par la Loi; ou

(d) s'il cesse d'être gérant en vertu de la Loi ou est déchu de son poste en vertu des présents statuts.

Titre IV. - Résolutions des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de vote.

14.1 Les actionnaires ont les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou ratifier toutes actions effectués ou accomplis par ou pour compte de la Société.

14.2 Chaque actionnaire dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation.

14.3 Chaque actionnaire pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, fax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.4 Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Forme, Quorum et Majorité.

15.1 Il sera donné à tous les actionnaires un avis de toute assemblée générale des s selon les prescriptions de la Loi, chaque gérant ayant le droit de convoquer une assemblée. De plus une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'un actionnaire détenant au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit.

15.2 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

15.3 Tout actionnaires a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire.

15.4 Chaque part sociale donne droit à un vote.

15.5 Sous réserve de l'Article 15.6, les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social, à défaut de quoi une seconde assemblée sera convoquée, par lettre recommandée, au cours de laquelle la décision sera prise à la majorité des votes des actionnaires présents.

15.6 Toute décision autre que celles prévues à l'article 15.7 requise ou permise d'être prise par les actionnaires réunis en assemblée générale peut être prise en dehors d'une assemblée, si une résolution exposant une telle action est signée par tous les actionnaires, et elle sera considérée comme étant valablement adoptée comme si l'assemblée générale dûment convoquée avait été tenue, pourvu que le nombre des actionnaires n'est pas supérieur à vingt-cinq et sauf stipulation contraire des statuts, si elle est approuvée par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social ou, si ce chiffre n'est pas atteint à la première consultation par écrit, après une seconde consultation par lettre recommandée, par une majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté. Une telle résolution écrite peut être signée en contrepartie par les actionnaires de la Société dont chaque exemplaire exécuté et remis sera un original, mais les exemplaires constitueront ensemble un seul et même instrument.

15.7 Toute modification des présents statuts, ou bien toute décision requise par les présents statuts ou par la Loi pour une modification des présents statuts, ne sera effective que si elle est approuvée par la majorité des actionnaires représentant les trois quarts du capital social émis.

15.8 Au cas où il y aurait deux ou plusieurs classes de parts sociales émises et que la question portée devant l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, les quorum et majorités exigés par les présents Statuts devront être atteints pour chacune de ces classes de parts sociales dont les droits seraient modifiés.

Titre V. - Comptes annuels - Bilan - Distributions

Art. 16 Exercice social et Comptes annuels.

16.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente-et-un décembre de la même année (l'«Exercice Social»).

16.2 Pour chaque Exercice Social, les gérants prépareront les comptes annuels qui comportent un bilan et un compte des pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec un annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et actionnaires envers la Société. Les comptes annuels seront établis selon les prescriptions de la Loi. A ces comptes annuels seront annexés les rapports et documents reprenant les détails exigés par la Loi.

16.3 Les comptes annuels seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société sera prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve exigée par la Loi. Cette affectation cessera d'être nécessaire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'affectation et la distribution des bénéfices nets restants (y compris les résultats reportés) de la Société et le résultat à reporter seront déterminées par l'assemblée générale des actionnaires sur les recommandations des gérants. Cette affectation pourra inclure la distribution de dividendes en toutes devises ou en nature, l'émission par la Société de parts sociales gratuites ou de droits de souscription et la création ou le maintien de réserves et de provisions.

17.3 Un dividende pourra être versé à une quelconque classe de parts sociales autrement qu'en proportion des montants libérés sur ces parts, pourvu que les détenteurs des classes, qui recevraient dans ce cas un dividende inférieur à celui qu'ils auraient autrement pu toucher, aient approuvé un tel dividende en assemblée générale et pourvu par ailleurs qu'aucune action ne pourra être intentée de façon permanente sur base de cet article afin de priver l'une des classes de parts sociales de recevoir de temps à autre un dividende..

17.4 Pour autant que permis par la Loi, l'assemblée générale peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des états comptables préparés par les gérants et montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, étant entendu les montants distribués ne pourront excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, y compris des primes d'émission, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve requise par la Loi et les présents statuts.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

18.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et

rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.3 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Général.

19.1 Pour tout ce qui ne fait pas réglé par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.

19.2 Les présents statuts existent en anglais et en français. En cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission des membres du conseil d'administration et décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions.

L'Assemblée décide de nommer 4 gérants pour une durée indéterminée.

Sont nommés en tant que gérants les personnes suivantes:

- Hans Arend HAIJE, «International Tax Manager», gérant, né le 1^{er} mars 1969 à Haarlem (Pays-Bas), demeurant professionnellement à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Arjan Vishan KIRTHI SINGHA, «Financial Controller», gérant, née le 7 novembre 1969 à Singapour (Singapour), demeurant professionnellement à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Jacqueline Anne MCNALLY, «Company Secretary», gérante, née le 1^{er} février 1968 à Ipswich (Angleterre), demeurant professionnellement à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Alexander Francis PACE-BONELLO, «General Manager», gérant, né le 1^{er} février 1957 à Mtarfa (Malte), demeurant professionnellement à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes Francesca Helen HEFFERNAN avec effet immédiat et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée au poste de réviseur d'entreprise agréée DELOITTE S.A., R.C.S. B Numéro 67.895, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Associés

Suite à la transformation en une S.à r.l., les parts sont détenues de la façon suivante:

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG: 15.138.244 Parts Sociales Ordinaires A

ANGLO AMERICAN plc: 900.000 Parts Sociales Ordinaires Rachetables B

Disposition transitoire

L'année sociale en cours a commence le premier janvier 2011 et se terminera le trente et un décembre 2011.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Sales, C. Petit, R. Thill, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2011. LAC/2011/38443. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124922/680.

(110143930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Société de Participation et d'Investissement dans l'Innovation Industrielle Nucléaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 114.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2011128975/12.

(110148358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

St George's Retail Park S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.959.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par les associés le 31 août 2011

Le 31 août 2011, les Associés de la Société ont consenti à l'adoption des résolutions suivantes:

- de clôturer la mise en liquidation volontaire de la société, avec effet immédiat;
- de conserver les dossiers de la société pendant une durée de cinq ans au moins au 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, sous la garde de Dominion Corporate Group S.A.;
- de constater que toutes les distributions aux Associés ont été réalisées et qu'il n'y aura pas de distribution future;
- d'assumer toute dette au nom de la société devant apparaître après la clôture de la liquidation, toutes les dettes actuelles de la société ayant été payées;
- de procéder à la radiation de la société par publication auprès du Registre de Commerce de Luxembourg.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

*Anna D'Alimonte
Mandataire*

Référence de publication: 2011128976/20.

(110148529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.021.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 23 août 2011 à 11h00
(«l'Assemblée»)*

L'assemblée accepte la démission de Reeba Nachtegaele en date du 22 février 2011.

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Laurent Bélik, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société à la place de Madame Reeba Nachtegaele, avec effet au 1^{er} Avril 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

A Luxembourg, le 8 septembre 2011.

*Pour extrait conforme
La Société
Signatures*

Référence de publication: 2011128977/17.

(110148771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Sanderlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.718.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 septembre 2011

Le nouveau siège social de la société est fixé à L-1219 Luxembourg, 11 rue Beaumont.

Luxembourg, le 13.09.2011.

Pour extrait sincère et conforme

SANDERLUX S.A.

Angelo DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011128978/14.

(110148633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Sar.In. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.

R.C.S. Luxembourg B 69.530.

—
Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 septembre 2011, que les administrateurs sortants:

- M. Giuseppe GOTTI, dirigeant de sociétés, demeurant au 16, Kensington Court, GB - W8 5AW Londres, Grande-Bretagne,

- M. Ferruccio PIANTINI, avec adresse professionnelle au 39, Via Clemente Maraini, CH – 6900 Lugano, Suisse,

- M. Fernand HEIM, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ainsi que le Commissaire aux comptes sortant:

- MAZARS, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

et le Réviseur d'entreprises sortant, pour l'établissement des comptes consolidés:

- MAZARS, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011128979/23.

(110148149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Saverfin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.251.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 septembre 2011

Le nouveau siège social de la société est fixé à L-1219 Luxembourg, 11 rue Beaumont.

Luxembourg, le 14.09.2011.

Pour extrait sincère et conforme

SAVERFIN S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011128980/14.

(110148628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Scudder Alpha Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.506.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par résolution sous seing privé du 26 août 2011, les actionnaires de la Société ont décidé

(i) de clôturer la liquidation volontaire de la Société ouverte en date du 29 décembre 2010 par acte notarié pardevant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg;

(ii) de conférer pouvoir au liquidateur d'agir pour la Société après la clôture de la liquidation en vue de recevoir des créances impayées, de payer toutes les dettes impayées et de transférer les actifs restants, si c'est le cas, aux actionnaires;

(iii) et de conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2011128981/19.

(110148491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

SD ImmoKonzept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.158.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128982/9.

(110148644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Setrinx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 66-68, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.256.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011128983/12.

(110148189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Sigma New Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.870.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

SIGMA NEW TECHNOLOGIES S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011128985/13.

(110148382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Signal Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 73.720.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011128986/10.

(110148658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Sipam Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 13.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128987/9.

(110148459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Société Civile Luxembird, Société Civile.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg E 384.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 novembre 2010

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de modifier la nature et l'étendue des pouvoirs des gérants et de donner à l'article 10 des statuts la teneur suivante:

La société est gérée par les associés qui pourront par leurs seules signatures engager la société dans son administration courante. Tout acte d'acquisition, de disposition ou de gestion entraînant un impact financier dépassant 50.000,- EUR devra être signé conjointement par tous les associés afin d'être opposable aux tiers.

Extrait de l'Assemblée Générale du 10 mars 2011

Suite à la cession de parts sociales du 10 mars 2011, la nouvelle répartition du capital social est la suivante:

- Monsieur Jean-Marc Kieffer	100 parts sociales
- Monsieur Jean Faltz	100 parts sociales
- Monsieur Claude Alvisse	100 parts sociales

Référence de publication: 2011128990/18.

(110148365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Société de Gestion et Participations Immobilières et Mobilières S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 147.296.

La Convention de Domiciliation conclue en date du 27 mai 2009 entre la Société Anonyme SOCIETE DE GESTION ET PARTICIPATIONSIMMOBILIERES ET MOBILIERES S.A. avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été dénoncée avec effet immédiat en date du 14 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011128991/14.

(110148226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Société de Participations Financières dans des Sociétés Portuaires et Minières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 70.061.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 septembre 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur BARALDI Claudio et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SOCIÉTÉ DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DANS DES SOCIÉTÉS PORTUAIRES ET MINÉRAIRES S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2011128992/18.

(110148634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Société Européenne de Participation Financière et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.875.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ET D'INVESTISSEMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011128993/11.

(110148773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Société Européenne de Participation Financière et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.875.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 14 mai 2010

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ET D'INVESTISSEMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011128994/16.

(110148779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Société Européenne de Participation Financière et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.875.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 juin 2010

Quatrième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission. L'Assemblée désigne à partir du 15 juin 2010 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle

L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATION FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011128995/17.

(110148821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Sofinart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 101.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011128998/11.

(110148263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Softinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFTINVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011128999/12.

(110148684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Solanis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 148.648.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2011 que:

Monsieur SIBENALER Yves, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement L-7220 Walferdange 133, route de Diekirch, a été nommé nouvel administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2015 en remplaçant Monsieur Christian Schleich, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2011.

Référence de publication: 2011129000/14.

(110148172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Violas Ferreira Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.974.

L'an deux mil onze, le vingt-neuvième jour d'août.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme VIOLAS FERREIRA FINANCIAL S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée au registre de commerce et des sociétés

sous la section B et le numéro 161.974, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François Lanners, employé privé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Lanners, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

A. Création de deux nouvelles catégories d'actions nommées «actions préférentielles à rachat obligatoire avec droit de vote» (APRO ou MRPS avec droit de vote) et «actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote» (APRO ou MRPS sans droit de vote);

B. Détermination des caractéristiques des APRO ou MRPS sans droit de vote et des APRO ou MRPS avec droit de vote:

A l'exception du droit de vote (cf. ci-après à l'article 8) les droits attribués aux APRO ou MRPS sans droit de vote sont en tous points identiques aux droits attribués aux APRO ou MRPS avec droit de vote. En tout état de cause, les APRO ou MRPS sans droit de vote ne pourront représenter plus de la moitié du capital social.

Droit aux bénéfices

Chaque APRO donne droit à un dividende préférentiel et cumulatif égal à 0,1% de la valeur nominale des APRO (le «Dividende Fixe»). Le Dividende Fixe se calcule par jour sur la base d'une année de 365 jours.

En sus du Dividende Fixe, chaque APRO donne droit à son détenteur à un second dividende privilégié et cumulatif (le «Dividende Contingent») qui sera égal à tout revenu de la Société en relation avec ses actifs et partiellement financé par l'émission des APRO, moins une marge appropriée à convenir par décision de l'assemblée et des détenteurs de APRO, successivement, qui se calculera par jour, moins le montant du Dividende Fixe concerné.

Le Dividende Fixe et le Dividende Contingent seront payés en une tranche, définis comme le «Dividende Préférentiel»

Droit de vote

Chaque APRO Sans Droit de Vote ne confère aucun droit de vote à son détenteur, sauf dans les cas visés à l'article 46 de la Loi. Chaque APRO Sans Droit de Vote confère un droit de vote dans toute assemblée générale convoquée pour délibérer sur les questions suivantes:

- l'émission de nouvelles actions conférant des droits privilégiés;
- la fixation du dividende privilégié attaché aux APRO Sans Droit de Vote;
- la réduction du capital social de la Société;
- toute modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société;
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique au sens de l'article 46 (1) de la Loi.

Toutefois et en vertu de l'article 46 (2) de la Loi, chaque APRO Sans Droit de Vote confère le même droit de vote qu'une Action Ordinaire dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, le Dividende Préférentiel n'a pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et ce, jusqu'à ce que le Dividende Préférentiel ait été intégralement mis en paiement.

Droit au rachat

Les APRO émises

- peuvent être rachetées par la Société, par décision du Conseil d'Administration, à tout moment, à sa demande et à sa seule discrétion:

- doivent l'être au plus tard à la date du 10^{ème} anniversaire de la date d'émission des APRO (la Date d'échéance).

Le rachat des APRO est subordonné au respect des conditions suivantes:

1) le rachat n'est possible qu'en utilisant des fonds distribuables en vertu de la loi ou le produit d'une nouvelle émission de titres réalisée en vue de procéder à un tel rachat;

2) sauf dans le cas d'une nouvelle émission de titres réalisée en vue de procéder à un rachat, un montant égal à la valeur nominale ou, à défaut, au pair comptable de toutes les APRO rachetées ou devant être rachetées (à la Date d'Echéance) doit être affecté, au moment du rachat, à une réserve qui ne peut être distribuée aux associés, sauf cas de réduction du capital social de la Société; sauf dans ce cas particulier, la réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social de la Société par incorporation de cette réserve au capital social;

3) chaque détenteur de l'APRO rachetée est en droit de recevoir un paiement en espèces par APRO rachetée (le «Prix de Rachat») égal à:

- i. la valeur nominale de l' APRO rachetée; plus, le cas échéant,
- ii. le montant de tout Dividende Préférentiel (tel que défini ci-dessus) échu mais non payé auquel a droit l'APRO rachetée au moment du rachat.

Les APRO rachetées peuvent être annulées par décision du conseil d'administration.

Droit en cas de liquidation de la société

Après remboursement de toutes les dettes et charges dues par la Société,

1. les détenteurs d'APRO auront droit, proportionnellement au nombre d'APRO qu'ils détiennent: -le cas échéant, à un montant payable en numéraire égal au Dividende Fixe échu mais non encore mis en paiement, et

- au remboursement de la portion des apports payés lors de la souscription des APRO qui n'a pas été remboursée aux détenteurs des APRO.

2. Après le remboursement aux détenteurs d'Actions Ordinaires, les détenteurs d'APRO auront droit, le cas échéant, proportionnellement au nombre d' APRO qu'ils détiennent, à un montant payable en numéraire égal aux Dividendes Contingents échus mais non encore mis en paiement.

C. Augmentation de capital en vue de le porter de EUR 31.000 à EUR 33.321.900 par la création de 3.023 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100 chacune et de trois cent vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-six (329.886) actions préférentielles avec rachat obligatoire (les «APRO» ou «MRPS») d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune dont cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois (164.943) APRO ou MRPS sans droit de vote et cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois (164.943) APRO ou MRPS avec droit de vote.

D. Souscription et libération des actions ordinaires et des APRO ou MRPS.

E. Modification des statuts en vue de refléter les résolutions précédentes.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de créer deux nouvelles catégories d'actions nommées «actions préférentielles à rachat obligatoire avec droit de vote» (APRO avec droit de vote) et «actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote» (APRO sans droit de vote).

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de déterminer comme suit les caractéristiques des APRO sans droit de vote et des APRO avec droit de vote:

«A l'exception du droit de vote (cf. ci-après à l'article 8) les droits attribués aux APRO sans droit de vote sont en tous points identiques aux droits attribués aux APRO avec droit de vote. En tout état de cause, les APRO sans droit de vote ne pourront représenter plus de la moitié du capital social.

Droit aux bénéfices

Chaque APRO donne droit à un dividende préférentiel et cumulatif égal à 0,1% de la valeur nominale des APRO (le «Dividende Fixe»). Le Dividende Fixe se calcule par jour sur la base d'une année de 365 jours.

En sus du Dividende Fixe, chaque APRO donne droit à son détenteur à un second dividende privilégié et cumulatif (le «Dividende Contingent») qui sera égal à tout revenu de la Société en relation avec ses actifs et partiellement financé par l'émission des APRO, moins une marge appropriée à convenir par décision de l'assemblée et des détenteurs de APRO, successivement, qui se calculera par jour, moins le montant du Dividende Fixe concerné.

Le Dividende Fixe et le Dividende Contingent seront payés en une tranche, définis comme le «Dividende Préférentiel».

Droit de vote

Chaque APRO Sans Droit de Vote ne confère aucun droit de vote à son détenteur, sauf dans les cas visés à l'article 46 de la Loi. Chaque APRO Sans Droit de Vote confère un droit de vote dans toute assemblée générale convoquée pour délibérer sur les questions suivantes:

- l'émission de nouvelles actions conférant des droits privilégiés;
- la fixation du dividende privilégié attaché aux APRO Sans Droit de Vote;
- la réduction du capital social de la Société;
- toute modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société;
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique au sens de l'article 46 (1) de la Loi.

Toutefois et en vertu de l'article 46 (2) de la Loi, chaque APRO Sans Droit de Vote confère le même droit de vote qu'une Action Ordinaire dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, le Dividende Préférentiel n'a pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et ce, jusqu'à ce que le Dividende Préférentiel ait été intégralement mis en paiement.

Droit au rachat

Les APRO émises

- peuvent être rachetées par la Société, par décision du Conseil d'Administration, à tout moment, à sa demande et à sa seule discrétion:
- doivent l'être au plus tard à la date du 10^{ème} anniversaire de la date d'émission des APRO (la Date d'échéance).

Le rachat des APRO est subordonné au respect des conditions suivantes:

1) le rachat n'est possible qu'en utilisant des fonds distribuables en vertu de la loi ou le produit d'une nouvelle émission de titres réalisée en vue de procéder à un tel rachat;

2) sauf dans le cas d'une nouvelle émission de titres réalisée en vue de procéder à un rachat, un montant égal à la valeur nominale ou, à défaut, au pair comptable de toutes les APRO rachetées ou devant être rachetées (à la Date d'Echéance) doit être affecté, au moment du rachat, à une réserve qui ne peut être distribuée aux associés, sauf cas de réduction du capital social de la Société; sauf dans ce cas particulier, la réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social de la Société par incorporation de cette réserve au capital social;

3) chaque détenteur de l'APRO rachetée est en droit de recevoir un paiement en espèces par APRO rachetée (le «Prix de Rachat») égal à:

- i. la valeur nominale de l'APRO rachetée; plus, le cas échéant,
- ii. le montant de tout Dividende Préférentiel (tel que défini ci-dessus) échu mais non payé auquel a droit l' APRO rachetée au moment du rachat.

Les APRO rachetées peuvent être annulées par décision du conseil d'administration.

Droit en cas de liquidation de la société

Après remboursement de toutes les dettes et charges dues par la Société,

1. les détenteurs d'APRO auront droit, proportionnellement au nombre d'APRO qu'ils détiennent:

- le cas échéant, à un montant payable en numéraire égal au Dividende Fixe échu mais non encore mis en paiement, et
- au remboursement de la portion des apports payés lors de la souscription des APRO qui n'a pas été remboursée aux détenteurs des MRPS.

2. Après le remboursement aux détenteurs d'Actions Ordinaires, les détenteurs d'APRO auront droit, le cas échéant, proportionnellement au nombre d' APRO qu'ils détiennent, à un montant payable en numéraire égal aux Dividendes Contingents échus mais non encore mis en paiement.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille neuf cents euros (EUR 33.290.900,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente-trois millions trois cent vingt et un mille neuf cents euros (EUR 33.321.900,-) par l'émission de trois mille vingt-trois (3.023) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de trois cent vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-six (329.886) actions préférentielles avec rachat obligatoire (les «APRO») d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune dont cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois (164.943) APRO sans droit de vote et cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois (164.943) APRO avec droit de vote.

Souscription et Libération:

- Les trois mille vingt-trois (3.023) actions ordinaires sont toutes souscrites par l'actionnaire unique HVF -SGPS S.A., société anonyme de droit portugais, ayant son siège social situé au 7, rue de Santa Cruz, 4500 646 Espinho Portugal, inscrite au Registre de Commerce de Espinho sous le numéro 507 488 350,

ici représentée par Monsieur François Lanners, président de la présente assemblée, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Espinho, le 12 août 2011, qui restera annexée au présente,

pour un montant de trois cent deux mille trois cents euros (EUR 302.300), intégralement alloué au capital social de la Société.

- L'actionnaire unique précité, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit aux trois cent vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-six (329.886) actions préférentielles avec rachat obligatoire (les «APRO») d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune dont cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois (164.943) APRO sans droit de vote et cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois (164.943) APRO avec droit de vote,

pour un montant total de trente-deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille six cents euros (EUR 32.988.600,-) intégralement alloué au capital social de la Société.

Les trois mille vingt-trois (3.023) actions ordinaires et les trois cent vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-six (329.886) actions préférentielles avec rachat obligatoire (les «APRO») d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune dont cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois (164.943) APRO sans droit de vote et cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois (164.943) APRO avec droit de vote, ainsi souscrites sont intégralement libérées par conversion d'une créance certaine liquide et exigible au profit de l'Actionnaire Unique précité de la Société à l'encontre de la Société.

Un rapport d'évaluation a été émis par Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises agréé, demeurant au 147, rue de Warken, L – 9088 Ettelbruck, en date du 26 août 2011, suivant lequel l'apport en nature consistant en la conversion en capital de créance au profit de l'Actionnaire Unique précité de la Société à l'encontre de la Société a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au montant de l'augmentation du capital social.

Ce rapport a été préparé uniquement pour les besoins de articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable.»

La déclaration de souscription et le rapport signés "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trente-trois millions trois cent vingt et un mille neuf cents euros (EUR 33.321.900,-) représenté par trois mille trois cent trente-trois (3.333) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les «Actions Ordinaires»), cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois (164.943) actions préférentielles avec rachat obligatoire sans droit de vote d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les «APRO sans droit de vote») et cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois (164.943) actions préférentielles avec rachat obligatoire avec droit de vote d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les «APRO avec droit de vote» ensemble avec les «APRO sans droit de vote», les «APRO»).

Il est fait référence aux Actions Ordinaires et aux APRO individuellement en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu'«Actions».

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.»

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles 6, 8.2, 17 et 18 (ajout d'un nouvel 2 e alinéa) afin de les adapter aux décisions prises:

« Art. 6. Actions et Droit au Rachat des APRO.

6.1. Toutes les Actions Ordinaires sont en tous points identiques.

6.2. Les APRO sans droit de vote et les APRO avec droit de vote sont des actions préférentielles à rachat obligatoire. A l'exception du droit de vote (cf. Article 8 ci-dessous) les droits attribués aux APRO sans droit de vote sont en tous

points identiques aux droits attribués aux APRO avec droit de vote. En tout état de cause, les APRO sans droit de vote ne pourront représenter plus de la moitié du capital social.

6.3. Les Actions de la Société sont et resteront nominatives. Toutes les actions de la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires qui sera tenu par la société. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence permanente ou choisie et le nombre d'actions détenues. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés aux propriétaires des actions.

6.4. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.5. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses Actions Ordinaires.

6.6. Les APRO émises:

- peuvent être rachetées par la Société, par décision du Conseil d'Administration, à tout moment, à sa demande et à sa seule discrétion:

- doivent l'être au plus tard à la date du 10^{ème} anniversaire de la date d'émission des APRO (la Date d'échéance). Le rachat des APRO est subordonné au respect des conditions suivantes:

1) le rachat n'est possible qu'en utilisant des fonds distribuables en vertu de la loi ou le produit d'une nouvelle émission de titres réalisée en vue de procéder à un tel rachat;

2) sauf dans le cas d'une nouvelle émission de titres réalisée en vue de procéder à un rachat, un montant égal à la valeur nominale ou, à défaut, au pair comptable de toutes les APRO rachetées ou devant être rachetées (à la Date d'Echéance) doit être affecté, au moment du rachat, à une réserve qui ne peut être distribuée aux associés, sauf cas de réduction du capital social de la Société; sauf dans ce cas particulier, la réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social de la Société par incorporation de cette réserve au capital social;

3) chaque détenteur de l'APRO rachetée est en droit de recevoir un paiement en espèces par APRO rachetée (le «Prix de Rachat») égal à:

- i. la valeur nominale de l'APRO rachetée; plus, le cas échéant,
- ii. le montant de tout Dividende Préférentiel (tel que défini ci-dessous) échu mais non payé auquel a droit l'APRO rachetée au moment du rachat.

Les APRO rachetées peuvent être annulées par décision du conseil d'administration.»

« 8.2. Chaque Action Ordinaire et chaque APRO avec droit de vote donne droit à une voix.

Chaque APRO Sans Droit de Vote ne confère aucun droit de vote à son détenteur, sauf dans les cas visés à l'article 46 de la Loi. Chaque APRO Sans Droit de Vote confère un droit de vote dans toute assemblée générale convoquée pour délibérer sur les questions suivantes:

- l'émission de nouvelles actions conférant des droits privilégiés;
- la fixation du dividende privilégié attaché aux APRO Sans Droit de Vote;
- la réduction du capital social de la Société;
- toute modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société;
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique au sens de l'article 46 (1) de la Loi.

Toutefois et en vertu de l'article 46 (2) de la Loi, chaque APRO Sans Droit de Vote confère le même droit de vote qu'une Action Ordinaire dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, le Dividende Préférentiel n'a pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et ce, jusqu'à ce que le Dividende Préférentiel ait été intégralement mis en paiement.»

« Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1. Chaque année 5% du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint 1/10^{ème} du capital social.

17.2. Chaque APRO donne droit à un dividende préférentiel et cumulatif égal à 0,1% de la valeur nominale des APRO (le «Dividende Fixe). Le Dividende Fixe se calcule par jour sur la base d'une année de 365 jours.

En sus du Dividende Fixe, chaque APRO donne droit à son détenteur à un second dividende privilégié et cumulatif (le «Dividende Contingent») qui sera égal à tout revenu de la Société en relation avec ses actifs et partiellement financé par l'émission des APRO moins une marge appropriée à convenir par décision de l'assemblée et des détenteurs d'APRO, successivement, qui se calculera par jour, moins le montant du Dividende Fixe concerné.

Le Dividende Fixe et le Dividende Contingent seront payés en une tranche, définis comme le «Dividende Préférentiel».

17.4. Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.»

Art. 18. Dissolution et Liquidation. (ajout d'un nouvel alinéa 18.2).

«18.2. Après remboursement de toutes les dettes et charges dues par la Société,

1. les détenteurs d'APRO auront droit, proportionnellement au nombre d'APRO qu'ils détiennent: -le cas échéant, à un montant payable en numéraire égal au Dividende Fixe échu mais non encore mis en paiement, et

- au remboursement de la portion des apports payés lors de la souscription des APRO qui n'a pas été remboursée aux détenteurs des APRO.

2. Après le remboursement aux détenteurs d'Actions Ordinaires, les détenteurs d'APRO auront droit, le cas échéant, proportionnellement au nombre d'APRO qu'ils détiennent, à un montant payable en numéraire égal aux Dividendes Contingents échus mais non encore mis en paiement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26 nouveau, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de six mille sept cents euros (EUR 6.700).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of August.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VIOLAS FERREIRA FINANCIAL S.A., a company limited by shares having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number B 161.974 incorporated by deed of the undersigned notary on 1 July 2011, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting is presided by Mr François Lanners, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, with professional residence in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer by Mr François Lanners, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

A. Creation of two new classes of shares called mandatory redeemable shares with voting right (voting MRPS or APRO) and mandatory redeemable shares without voting right (non voting MRPS or APRO);

B. Determination of the characteristics of the non voting MRPS or APRO and of the voting MRPS or APRO:

With the exception of the voting right (see Article 8 below) the rights conferred to the non voting MRPS or APRO are identical in all respects to the rights conferred to the voting MRPS or APRO. In any case the non voting MRPS or APRO may not represent more than half of the share capital.

Allocation of results

Each MRPS entitles its holder to a preferential and cumulative dividend at the rate of 0.1% of the par value of the MRPS (the "Fixed Dividend"). The Fixed Dividend shall accrue daily and be calculated assuming a year of 365 days.

In addition to the Fixed Dividend, each MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the "Contingent Dividend") being equal to any income by the Company with respect to its assets and partly financed by the issuance of MRPS, minus an appropriate margin to be agreed by the Company and the holders of MRPS, from time to time, which shall accrue daily, less the amount of the relevant Fixed Dividend.

The Fixed dividend and the Contingent Dividend shall be paid in one installment, referred to as the "Preferential Dividend".

Voting right

Each non voting MRPS confers no voting right to its holder, except in the cases determined in Article 46 of the Law. Each non voting MRPS confers a voting right in every general meeting called upon to deal with following matters:

- The issue of new shares carrying preferential rights;
- The determination of the preferential cumulative dividend attached to the non voting MRPS;
- The reduction of the share capital of the Company;
- Any change to the corporate object of the Company;
- The issue of convertible bonds;
- The dissolution of the Company;
- The transformation of the Company into a company of another legal form in accordance with Article 46 (1) of the Law.

However in accordance with Article 46 (2) of the Law, each non voting MRPS shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the Preferential Dividend has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as the Preferential Dividend has completely been paid out.

Right to redemption

The issued MRPS:

- May be redeemed by the Company, upon decision of the Board of Directors, at any time, at the request of the Company and at its sole discretion;
- Shall be redeemed at the latest on the tenth (10th) anniversary of the issue date of the MRPS (the Maturity Date).

The redemption of the MRPS is subject to the following conditions:

1. it can only be made by using either sums available for distribution in accordance with the Law or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;
2. except in the case a new issue made with a view to carry out such redemption, an amount equal to the par value, or in default of a par value, to the accounting par value, of all the outstanding MRPS redeemed must be allocated to a reserve which cannot be distributed to the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, except in the event of a decrease of the subscribed share capital of the Company; except in this specific case, the reserve can only be used to increase the subscribed share capital of the Company by capitalization of this reserve;
3. each holder of redeemed MRPS is entitled to receive a payment in cash per redeemed MRPS (the "Redemption Price") equal to:
 - i. the nominal value of its redeemed MRPS; plus
 - ii. the amount of any Preferential Dividend (as defined below) due but unpaid which the redeemed MRPS is entitled to receive at the time of the redemption.

Redeemed MRPS may be cancelled forthwith after redemption by decision of the Board of Directors.

Right in case of liquidation of the Company

After payment of all debts and liabilities of the Company,

1. the holders of MRPS shall be entitled, in proportion to the number of MRPS such holder is holding
 - to receive an amount payable in cash equal to the Fixed Dividends due but not paid and
 - to the reimbursement of the outstanding par value of their MRPS paid at the time of the subscription of the MRPS but not yet reimbursed to the holders of the MRPS.
2. After the reimbursement to holders of Ordinary Shares, the holders of MRPS shall be entitled in proportion of the number of MRPS the holders are holding in the Company to an amount payable in cash equal to the Contingent Dividends due but not paid.

C. Increase of the share capital from thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to thirty-three million three hundred and twenty-one thousand nine hundred euro (33,321,900) by the issue of three thousand twenty-three (3,023) ordinary shares of one hundred euro (EUR 100) par value each and three hundred and twenty-nine thousand eight hundred and eighty-six (329,886) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS or APRO") out of which one hundred and sixty-four thousand nine hundred and forty-three (164,943) non voting MRPS or APRO and one hundred and sixty-four thousand nine hundred and forty-three (164,943) voting MRPS or APRO;

D. Subscription and payment of the Ordinary Shares and the MRPS or APRO;

E. Modification of the articles of incorporation in order to put them in accordance with the preceding decisions.

II. That the sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxy of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxy of the represented sole shareholder, initialed "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and the sole shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create two new categories of shares named the "mandatory redeemable preferred shares with voting right" (the "voting MRPS ") and the "mandatory redeemable preferred shares without voting right (the "non voting MRPS ").

Second resolution

The general meeting resolves to determine as follows the features of the voting MPRS and the non voting MPRS:

"With the exception of the voting right (see Article 8 below) the rights conferred to the non voting MRPS are identical in all respects to the rights conferred to the voting MRPS. In any case the non voting MRPS may not represent more than half of the share capital.

Allocation of profits

Each MRPS entitles its holder to a preferential and cumulative dividend at the rate of 0.1% of the par value of the MRPS (the "Fixed Dividend"). The Fixed Dividend shall accrue daily and be calculated assuming a year of 365 days.

In addition to the Fixed Dividend, each MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the "Contingent Dividend") being equal to any income by the Company with respect to its assets and partly financed by the issuance of MRPS, minus an appropriate margin to be agreed by the Company and the holders of MRPS, from time to time, which shall accrue daily, less the amount of the relevant Fixed Dividend.

The Fixed dividend and the Contingent Dividend shall be paid in one installment, referred to as the "Preferential Dividend".

Voting right

Each non voting MRPS confers no voting right to its holder, except in the cases determined in Article 46 of the Law. In accordance with Article 46 (1) of the Law, each non voting MRPS confers a voting right in every general meeting called upon to deal with following matters:

- The issue of new shares carrying preferential rights;
- The determination of the preferential cumulative dividend attached to the non voting MRPS;
- The reduction of the share capital of the Company;
- Any change to the corporate object of the Company;
- The issue of convertible bonds;
- The dissolution of the Company;
- The transformation of the Company into a company of another legal form in accordance with Article 46 (1) of the Law.

However in accordance with Article 46 (2) of the Law, each non voting MRPS shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the Preferential Dividend has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as the Preferential Dividend has completely been paid out.

Redemption right

The issued MRPS:

- May be redeemed by the Company, upon decision of the Board of Directors, at any time, at the request of the Company and at its sole discretion;
- Shall be redeemed at the latest on the tenth (10th) anniversary of the issue date of the MRPS (the Maturity Date).

The redemption of the MRPS is subject to the following conditions:

1. it can only be made by using either sums available for distribution in accordance with the Law or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;

2. except in the case a new issue made with a view to carry out such redemption, an amount equal to the par value, or in default of a par value, to the accounting par value, of all the outstanding MRPS redeemed must be allocated to a reserve which cannot be distributed to the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, except in the event of a decrease of the subscribed share capital of the Company; except in this specific case, the reserve can only be used to increase the subscribed share capital of the Company by capitalization of this reserve;

3. each holder of redeemed MRPS is entitled to receive a payment in cash per redeemed MRPS (the "Redemption Price") equal to:

- i. the nominal value of its redeemed MRPS; plus
- ii. the amount of any Preferential Dividend (as defined below) due but unpaid which the redeemed MRPS is entitled to receive at the time of the redemption.

Redeemed MRPS may be cancelled forthwith after redemption by decision of the Board of Directors.

Rights in case of liquidation of the Company

After payment of all debts and liabilities of the Company,

1. the holders of MRPS shall be entitled, in proportion to the number of MRPS such holder is holding:

- to receive an amount payable in cash equal to the Fixed Dividends due but not paid and
- to the reimbursement of the outstanding par value of their MRPS paid at the time of the subscription of the MRPS but not yet reimbursed to the holders of the MRPS.

2. After the reimbursement to holders of Ordinary Shares, the holders of MRPS shall be entitled in proportion of the number of MRPS the holders are holding in the Company to an amount payable in cash equal to the Contingent Dividends due but not paid.

Third resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-three million two hundred and ninety thousand nine hundred euro (EUR 33,290,900) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to thirty-three million three hundred and twenty-one thousand nine hundred euro (EUR 33,321,900) through the issue of three thousand twenty-three (3,023) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (the "Ordinary Shares") and three hundred and twenty-nine thousand eight hundred and eighty-six (329,886) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (MRPS or APRO) divided into one hundred and sixty-four thousand nine hundred and forty-three (164,943) non voting MRPS or APRO and one hundred and sixty-four thousand nine hundred and forty-three (164,943) voting MRPS or APRO.

Subscription and Payment

- The three thousand twenty-three (3,023) Ordinary Shares are subscribed by the Company's sole shareholder HVF -SGPS S.A., a company existing under the law of Portugal, with its registered office at 7, rue de Santa Cruz, 4500 646 Espinho Portugal, registered with the Trade Register in Espinho under number 507 488 350,

here represented by François Lanners, prenamed, chairman of the present meeting, by virtue of a proxy under private seal given in Espinho on 12 August 2011, which will remain attached hereto,

for a total amount of three hundred and two thousand three hundred euro (EUR 302,300) entirely allocated to the share capital of the Company;

- The prenamed sole shareholder here represented as stated hereabove subscribes the three hundred and twenty-nine thousand eight hundred and eighty-six (329,886) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (MRPS or APRO) divided into one hundred and sixty-four thousand nine hundred and forty-three (164,943) non voting MRPS and one hundred and sixty-four thousand nine hundred and forty-three (164,943) voting MRPS,

for a total amount of thirty-two million nine hundred and eighty-eight thousand six hundred euro (EUR 32,988,600) entirely allocated to the share capital of the Company.

The three thousand twenty-three (3,023) Ordinary Shares and the three hundred and twenty-nine thousand eight hundred and eighty-six (329,886) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (MRPS) divided into one hundred and sixty-four thousand nine hundred and forty-three (164,943) non voting MRPS one hundred and sixty-four thousand nine hundred and forty-three (164,943) voting MRPS, so subscribed are fully paid up by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim in favour of the Company's Sole Shareholder against the Company of an amount of thirty-three million two hundred and ninety thousand nine hundred euro (EUR 33,290,900).

A valuation report has been drawn-up by Mr Fons Mangen, (réviseur d'entreprises agréé, residing at 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck on August 26, 2011 wherein the contribution in kind consisting of liquid, certain and immediately payable claims against the Company, has been described and valued.

The conclusion of this report is as follows: “Sur base de nos diligences, aucun fait n’a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au montant de l’augmentation du capital social.

Ce rapport a été préparé uniquement pur les besoins de articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d’autres fins ou distribué sans notre accord préalable.”

The said report and the declaration of subscription, initialed "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party, the members of the board and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to give it henceforth the following wording:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-three million three hundred and twenty-one thousand nine hundred euro (EUR 33,321,900) consisting of (i) three thousand three hundred and thirty-three (3,333) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (the "Ordinary Shares"), (ii) into one hundred and sixty-four thousand nine hundred and forty-three (164,943) mandatory redeemable preferred shares without voting right with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (the "non voting MRPS") and (iii) into one hundred and sixty-four thousand nine hundred and forty-three (164,943) mandatory redeemable preferred shares with voting right with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (the "voting MRPS " together with the non voting "MRPS", the "MRPS").

Reference is made to the Ordinary Shares and to the MRPS individually as Share and together as Shares.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.”

Fifth resolution

The general meeting resolves to amend as follows articles 6, 8.2, 17 and 18 (insertion of a new 2 nd paragraph) so as to reflect the decisions taken:

" Art. 6. Shares and Right to Redemption of the MRPS.

6.1. All Ordinary Shares are identical in all respects.

6.2. The non voting MRPS and the voting MRPS are mandatory redeemable preferred shares. With the exception of the voting right (see Article 8 below) the rights conferred to the non voting MRPS are identical in all respects to the rights conferred to the voting MRPS. In any case the non voting MRPS may not represent more than half of the share capital.

6.3. The Shares of the Company are and will remain in registered form. All Shares of the Company will be registered in the Shareholder’s register kept by the Company. This register shall contain the name of each shareholder, its permanent or chosen address and the number of shares held. The ownership of the Shares is established by the registration in such register. Certificates recording such registrations may be issued to the shareholders.

6.4. The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.5. The Company may redeem its own Ordinary Shares within the limits set forth by the Law.

6.6. The issued MRPS:

- May be redeemed by the Company, upon decision of the Board of Directors, at any time, at the request of the Company and at its sole discretion;

- Shall be redeemed at the latest on the tenth (10 th) anniversary of the issue date of the MRPS (the Maturity Date). The redemption of the MRPS is subject to the following conditions:

1. it can only be made by using either sums available for distribution in accordance with the Law or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;

2. except in the case a new issue made with a view to carry out such redemption, an amount equal to the par value, or in default of a par value, to the accounting par value, of all the outstanding MRPS redeemed must be allocated to a reserve which cannot be distributed to the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, except in the event

of a decrease of the subscribed share capital of the Company; except in this specific case, the reserve can only be used to increase the subscribed share capital of the Company by capitalization of this reserve;

3. each holder of redeemed MRPS is entitled to receive a payment in cash per redeemed MRPS (the "Redemption Price") equal to:

- i. the nominal value of its redeemed MRPS; plus
- ii. the amount of any Preferential Dividend (as defined below) due but unpaid which the redeemed MRPS is entitled to receive at the time of the redemption.

Redeemed MRPS may be cancelled forthwith after redemption by decision of the Board of Directors."

" **8.2.** Each Ordinary Share and each MRPS with voting right is entitled to one vote.

Each non voting MRPS confers no voting right to its holder, except in the cases determined in Article 46 of the Law. In accordance with Article 46 (1) of the Law, each non voting MRPS confers a voting right in every general meeting called upon to deal with following matters:

- The issue of new shares carrying preferential rights;
- The determination of the preferential cumulative dividend attached to the non voting MRPS;
- The reduction of the share capital of the Company;
- Any change to the corporate object of the Company;
- The issue of convertible bonds;
- The dissolution of the Company;
- The transformation of the Company into a company of another legal form in accordance with Article 46 (1) of the Law.

However in accordance with Article 46 (2) of the Law, each non voting MRPS shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the Preferential Dividend has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as the Preferential Dividend has completely been paid out."

" **Art. 17. Allocation of profits.**

17.1. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company.

17.2. Each MRPS entitles its holder to a preferential and cumulative dividend at the rate of 0.1% of the par value of the MRPS (the "Fixed Dividend"). The Fixed Dividend shall accrue daily and be calculated assuming a year of 365 days.

17.3 In addition to the Fixed Dividend, each MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the "Contingent Dividend") being equal to any income by the Company with respect to its assets and partly financed by the issuance of MRPS, minus an appropriate margin to be agreed by the Company and the holders of MRPS, from time to time, which shall accrue daily, less the amount of the relevant Fixed Dividend.

The Fixed dividend and the Contingent Dividend shall be paid in one installment, referred to as the "Preferential Dividend".

17.4. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law."

" **18.2.** After payment of all debts and liabilities of the Company,

1. the holders of MRPS shall be entitled, in proportion to the number of MRPS such holder is holding:
 - to receive an amount payable in cash equal to the Fixed Dividends due but not paid and
 - to the reimbursement of the outstanding par value of their MRPS paid at the time of the subscription of the MRPS but not yet reimbursed to the holders of the MRPS.

2. After the reimbursement to holders of Ordinary Shares, the holders of MRPS shall be entitled in proportion of the number of MRPS the holders are holding in the Company to an amount payable in cash equal to the Contingent Dividends due but not paid."

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 new of this law have been observed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700).

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment to the present.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Signé: François Lanners, Sophie MATHOT, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 août 2011 LAC / 2011 / 38466. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124942/620.

(110143784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

South Europe Real Estate Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 51.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129001/9.

(110148449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Spirilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 14, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 151.242.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011129002/10.

(110148730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Start Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 127.034,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.422.

Extrait des résolutions prises par les associés tenue en date du 7 septembre 2011

Il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Michal Chalackiewicz en tant que gérant de catégorie A de la société en date du 7 septembre 2011; et

- D'accepter la nomination de Monsieur Michal Muchorski, né le 17 avril 1979 à Warszawa, Pologne, ayant son adresse professionnelle au MPE Sp. Z o.o. Al. Ujazdowskie 41, 00-540 Warszawa, Pologne en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée. Luxembourg, le 14/09/2011

Luxembourg, le 14/09/2011.

Référence de publication: 2011129005/16.

(110148494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Start People S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 27.901.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société du 8 septembre 2011 que:

- Monsieur Jean-François SEPULCHRE a démissionné de sa fonction de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 8 septembre 2011;

- Monsieur Thierry MANUELLI, né le 1^{er} juillet 1970 à Jarny (F), demeurant à F-54 800 Jarny, rue Paul Langevin, 6, a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Monsieur MANUELLI dispose d'un pouvoir de signature individuel pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011129006/18.

(110148143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Starting Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 127.034,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.425.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 septembre 2011

Il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Michal Chalaczkiwicz en tant que gérant de catégorie A de la Société en date du 7 septembre 2011; et

- D'accepter la nomination de Monsieur Michal Muchorski, né le 17 avril 1979 à Warszawa, Pologne, ayant son adresse professionnelle au MPE Sp. Z o.o. Al. Ujazdowskie 41, 00-540 Warszawa, Pologne en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée.

Luxembourg, le 14/09/2011.

Référence de publication: 2011129007/16.

(110148495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

STDM, Steinmetzdemeyer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2114 Luxembourg, 8, rue Malakoff.

R.C.S. Luxembourg B 150.707.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129008/10.

(110148150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Synergy Motor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.663.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

T.C.G. Gestion S.A.

Administrateur

Catherine Noens

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011129009/14.

(110148824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Technique Nordique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129012/9.

(110148740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Technique Nordique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.721.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 6 juin 2011

Est nommé président du conseil d'administration, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129013/15.

(110148789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Technique Nordique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.721.

L'adresse du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant la suivante:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129014/11.

(110148789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Terphane Holdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 988.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.870.

Par résolutions signées en date du 31 juillet 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de Classe A avec effet au 15 juillet 2011

2. Nomination de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de Classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011129015/15.

(110148868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Themis Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.082.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert signé en date du 15 avril 2011 que ONE Services Ltd a transféré la totalité des parts sociales de la Société, de EUR 125,- chacune (les Parts Sociales).

Les Parts Sociales seront désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de Parts Sociales
Cage Holdings, LLC 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808, USA	100
Total	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011129016/21.

(110148552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

TICT, Transport International, Construction et Travaux, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 13, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129017/10.

(110148164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Taronga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 96.405.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2009 que:

- SER. COM S.à.r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg a été nommée Commissaire en remplacement de AUSTIN EQUITIES SA, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129018/14.

(110148437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Taylor Woodrow Construction Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 108.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129019/10.

(110148715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Tirec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 111.086.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011129024/12.

(110148858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Tirec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 111.086.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011129025/12.

(110148859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Tirec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 111.086.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011129026/12.

(110148860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Ben Maimon Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 71.009.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le douze août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

La société de droit italien COFIRCONT Compagnia Fiduciaria S.p.A., avec siège social Via Sant'Andrea 10/A, I-20121 Milan (Italie)

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui substituée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "BEN MAIMON INVESTMENT COMPANY S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71.009, constituée originellement sous la dénomination sociale de H11 HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 784 du 21 octobre 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 21 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 902 du 29 novembre 1999;

- en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1174 du 5 août 2002, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et la transformation en une société de participation financière pleinement imposable, ainsi que le changement de la dénomination sociale en H11 S.A.,

- en date du 24 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2004 du 25 octobre 2006, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en ATLANTIS INTERNATIONAL S.A.

- en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2065 du 22 septembre 2007, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en BEN MAIMON INVESTMENT COMPANY S.A.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de soixante-quinze mille Euros (75.000,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions de cinquante Euros (50,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société, avec effet immédiat, et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Abacab Sàrl, réviseur d'entreprises, avec siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 6 juin 2011 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 750,- EUR et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 août 2011. Relation GRE/2011/3024. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011125208/74.

(110144037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

TM Dairy (UK Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.999,98.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.373.

—
Avec effet au / septembre 2011, M. Volkhard Otto Mett ayant son adresse professionnelle au 2b, rue Albert Borschette à L-1246 Luxembourg a été nommé gérant de la Société pour une durée illimitée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

TM Dairy (UK Holding) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011129027/14.

(110148141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

TMF Compliance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.786.

—
Extrait de résolution pris lors de l'Assemblée générale ordinaire du 26 avril 2011

Monsieur Massimo Paolo Gentili, né le 10 juin 1963 à Milan, demeurant 2, rue de Rollingergrund à L-2440 Luxembourg, est nommé administrateur jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour TMF COMPLIANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011129028/14.

(110148284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Tresfin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.096.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif 2010 (rectificatif du dépôt du bilan 2010 déposé le 12.08.2011 no L110132866) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129030/12.

(110148498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Trevires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 137.817.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 6 juin 2011

Monsieur ROSSI Jacopo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et Monsieur VEGASPIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur et Président du Conseil en remplacement de Monsieur MARIANI Daniele, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
TREVIRE S.A.
Jacopo ROSSI
Administrateur

Référence de publication: 2011129031/19.

(110148848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

TRK Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.128.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 30 août 2011

Il résulte des décisions du conseil de gérance de la Société du 30 Août 2011 de transférer le siège de la société du 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 12 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandataire

Référence de publication: 2011129032/13.

(110148279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Unimex International SCS et Cie S.à r.l., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 84.929.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 décembre 2010 à 14h00 heures au siège social de la société

L'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le transfert de parts sociales suivant: La société Landmark Investment S.A. avec siège social à 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg transfère 49 parts sociales à la société Telesto S.A. avec siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles, inscrite au Registrar of International Business Companies des Seychelles sous le numéro 070123.

Suite à ce transfert la répartition des parts sociales représentant le capital social de la société est le suivant:

Atmosfaehr S.A.H, Bous	450 parts sociales
Telesto S.A., Seychelles	49 parts sociales
Unimex International S.à r.l., Luxembourg	1 part sociale
Total:	500 parts sociales

Luxembourg, le 15 janvier 2011

UNIMEX International SCS & Cie S.à r.l.

Référence de publication: 2011129033/20.

(110148832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Unternehmensgruppe Theo Müller, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.375.

Avec effet au 7 septembre 2011, M. Volkhard Otto Mett ayant son adresse professionnelle au 2b, rue Albert Borschette à L-1246 Luxembourg a été nommé gérant de la Société pour une durée illimitée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Unternehmensgruppe Theo Müller S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011129034/14.

(110148142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

United Brands Wine & Spirit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 123.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129036/10.

(110148347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Urtis Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 111.986.

Il résulte de changements d'adresse que la société Ser.com S. à r.l., (commissaire de la société) ainsi que Madame Valérie Wesquy, (administrateur de la société) sont désormais domiciliés au 19 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129039/13.

(110148273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Van Dijken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 3, avenue Docteur Klein.
R.C.S. Luxembourg B 149.617.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129041/10.

(110148638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Budget Travel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.998.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P.", a limited partnership and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 20 July 2011.

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P.", a limited partnership and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10450,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in London on 20 July 2011.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of " Budget Travel Holdings S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B161.998, incorporated pursuant to a notarial deed dated 1 July 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of ninety thousand euros (EUR 90,000.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to one hundred and two thousand five hundred euros (EUR 102,500.-) by the issue of ninety thousand (90,000) new shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation, to be paid up by a contribution in cash, for a global amount of six million two hundred and thirty-nine thousand three hundred and seventy-two euros and fifty cents (EUR 6,239,372.50).

Subscription

The New Shares are respectively subscribed as follows:

a. eighty-eight thousand four hundred and two (88,402) New Shares have been subscribed by PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prenamed, paid up by a contribution in cash in the amount of six million one hundred and twenty-eight thousand five hundred and seventy-eight euros and fifty cents (EUR 6,128,578.50) which is allocated (i) to the Company's share capital for an amount of eighty-eight thousand four hundred and two euros (EUR 88,402.-) and (ii) to the Company's share premium account for an amount of six million forty thousand one hundred and seventy-six euros and fifty-cents (EUR 6,040,176.50); and

b. one thousand five hundred and ninety-eight (1,598) New Shares have been subscribed by PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P., prenamed, paid up by a contribution in cash in the amount of one hundred and ten thousand seven hundred and ninety-four euros (EUR 110,794.00) which is allocated (i) to the Company's share capital for an amount of one thousand five hundred and ninety-eight euros (EUR 1,598.-) and (ii) to the Company's share premium account for an amount of one hundred and nine thousand one hundred and ninety-six euros (EUR 109,196.-).

Evidence of the total contribution of six million two hundred and thirty-nine thousand three hundred and seventy-two euros and fifty cents (EUR 6,239,372.50) has been given to the notary.

Second resolution

The shareholders resolve to create ten (10) classes of shares referred to as the (i) preferred shares of class A1 (the "Class A1 Preferred Shares"), (ii) preferred shares of class A2 (the "Class A2 Preferred Shares"), (iii) preferred shares of class A3 (the "Class A3 Preferred Shares"), (iv) preferred shares of class A4 (the "Class A4 Preferred Shares"), (v) preferred shares of class A5 (the "Class A5 Preferred Shares"), (vi) preferred shares of class A6 (the "Class A6 Preferred Shares"), (vii) preferred shares of class A7 (the "Class A7 Preferred Shares"), (viii) preferred shares of class A8 (the "Class A8 Preferred Shares") (xi) preferred shares of class A9 (the "Class A9 Preferred Shares") and (x) the ordinary shares (the "Ordinary Shares").

As a consequence of the above, the allocation of the shares in the Company is deemed to be read as follows:

a. PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prenamed, owns (i) twelve thousand two hundred and seventy eight (12,278) Ordinary Shares, (ii) nine thousand eight hundred and twenty-two (9,822) Class A1 Preferred Shares, (iii) nine thousand eight hundred and twenty-two (9,822) Class A2 Preferred Shares, (iv) nine thousand eight hundred and twenty-two (9,822) Class A3 Preferred Shares, (v) nine thousand eight hundred and twenty-two (9,822) Class A4 Preferred Shares, (vi) nine thousand eight hundred and twenty-two (9,822) Class A5 Preferred Shares, (vii) nine thousand eight hundred and twenty-two (9,822) Class A6 Preferred Shares, (viii) nine thousand eight hundred and twenty-two (9,822) Class A7 Preferred Shares, (xi) nine thousand eight hundred and twenty-two (9,822) Class A8 Preferred Shares and (x) nine thousand eight hundred and twenty-six (9,826) Class A9 Preferred Shares;

b. PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P., prenamed, owns (i) two hundred and twenty two (222) Ordinary Shares, (ii) one hundred and seventy-seven (177) Class A1 Preferred Shares, (iii) one hundred and seventy-seven (177) Class A2 Preferred Shares, (vi) one hundred and seventy-seven (177) Class A3 Preferred Shares, (v) one hundred and seventy-seven (177) Class A4 Preferred Shares, (vi) one hundred and seventy-seven (177) Class A5 Preferred Shares, (vii) one hundred and seventy-seven (177) Class A6 Preferred Shares, (viii) one hundred and seventy-seven (177) Class A7 Preferred Shares, (xi) one hundred and seventy-seven (177) Class A8 Preferred Shares, and (x) one hundred and eighty-two (182) Class A9 Preferred Shares.

Third resolution

The shareholders decide to amend article 5 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at one hundred and two thousand five hundred euros (EUR 102,500.-) represented by one hundred and two thousand five hundred (102,500) shares, divided into (i) nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) preferred shares of class A1 (the "Class A1 Preferred Shares"), (ii) nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) preferred shares of class A2 (the "Class A2 Preferred Shares"), (iii) nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) preferred shares of class A3 (the "Class A3 Preferred Shares"), (iv) nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) preferred shares of class A4 (the "Class A4 Preferred Shares"), (v) nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) preferred shares of class A5 (the "Class A5 Preferred Shares"), (vi) nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) preferred shares of class A6 (the "Class A6 Preferred Shares"), (vii) nine thousand nine hundred

and ninety-nine (9,999) preferred shares of class A7 (the “Class A7 Preferred Shares”), (viii) nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) preferred shares of class A8 (the “Class A8 Preferred Shares”) and (ix) ten thousand and eight (10,008) preferred shares of class A9 (the “Class A9 Preferred Shares”) and (x) twelve thousand five hundred ordinary shares (12,500) (the “Ordinary Shares”), each share having a par value of one euro (EUR 1.-).

The shares of class A1 to A9 are hereinafter referred to as the “Preferred Shares”. The “Ordinary Shares” and the “Preferred Shares” are hereafter together referred to as a “Share” or “Shares”. Any reference made hereinafter to a “share” or to “shares” shall be construed as a reference to any or all of the above classes of shares, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “partner” or to “partners”.

Each class of shares will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of partners.”

5.2 The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). For the purposes of this clause 5, the following capitalized terms shall have the meanings set out next to them:

- “Available Amount”: means the total amount of realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be). For the avoidance of doubt, the dividends payable in accordance with the provisions of article 5.8 below are included in the Available Amount;

- “Cancellation Value Per Share”: means (i) the nominal value per Preferred Share to be cancelled plus (ii) the Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the class/class(es) to be repurchased and cancelled;

- “Class A1 Interim 2011 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A1 Preferred Shares;

- “Class A2 Interim 2012 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A2 Preferred Shares;

- “Class A3 Interim 2013 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A3 Preferred Shares;

- “Class A4 Interim 2014 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A4 Preferred Shares;

- “Class A5 Interim 2015 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A5 Preferred Shares;

- “Class A6 Interim 2016 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A6 Preferred Shares;

- “Class A7 Interim 2017 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A7 Preferred Shares;

- “Class A8 Interim 2018 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A8 Preferred Shares;

- “Class A9 Interim 2019 Accounts”: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A9 Preferred Shares;

- “Class Period”: means each of the Class A1 Period, the Class A2 Period, the Class A3 Period, the Class A4 Period, the Class A5 Period, the Class A6 Period, the Class A7 Period, the Class A8 Period and the Class A9 Period (as defined below);

- “Interim Accounts”: means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

- “Interim Account Date”: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant period.

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of Preferred Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of Preferred Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.5 Each class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount. The determination of the Available Amount for the redemption and the relevant period to which the class relates for such redemption will be decided by the shareholders in accordance with the following provisions:

5.5.1 The period for Class A1 Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation of the Company, being 1 July 2011, and ending on the Interim Account Date for the Class A1 2011 Interim Accounts (the “Class A1 Period”);

5.5.2 The period for Class A2 Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A1 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A2 2012 Interim Accounts (the “Class A2 Period”);

5.5.3 The period for Class A3 Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A2 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A3 2013 Interim Accounts (the “Class A3 Period”);

5.5.4 The period for Class A4 Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A3 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A4 2014 Interim Accounts (the “Class A4 Period”);

5.5.5 The period for Class A5 Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A4 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A5 2015 Interim Accounts (the “Class A5 Period”);

5.5.6 The period for Class A6 Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A5 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A6 2016 Interim Accounts (the “Class A6 Period”);

5.5.7 The period for Class A7 Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A6 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A7 2017 Interim Accounts (the “Class A7 Period”);

5.5.8 The period for Class A8 Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A7 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A8 2018 Interim Accounts (the “Class A8 Period”);

5.5.9 The period for Class A9 Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A8 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A9 2019 Interim Accounts (the “Class A9 Period”);

5.5.10 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

5.6 In the event a class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class A9 Period and the classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.5.1 to

5.5.9 shall come in the order of Class A1 to Class A9 (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.7 In the case of a redemption of a class of Preferred Shares, the holders of such class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value Per Share.

5.8 Dividends

The holders of each Class of Preferred Shares shall be entitled, during the existence of the relevant Class of shares, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, which will only be payable at the redemption and cancellation of the relevant Class of shares or upon liquidation of the Company, as follows:

Class A1 Preferred Shares: zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class A1 Preferred Shares held by them;

Class A2 Preferred Shares: zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class A2 Preferred Shares held by them;

Class A3 Preferred Shares: zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class A3 Preferred Shares held by them;

Class A4 Preferred Shares: zero point twenty five per cent (0.25%) of the par value of the Class A4 Preferred Shares held by them;

Class A5 Preferred Shares: zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class A5 Preferred Shares held by them;

Class A6 Preferred Shares: zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class A6 Preferred Shares held by them;

Class A7 Preferred Shares: zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class A7 Preferred Shares held by them;

Class A8 Preferred Shares: zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class A8 Preferred Shares held by them;

Class A9 Preferred Shares: the remainder of any dividend distribution.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- «PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P.», un limited partnership constitué et régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculée à Cardiff sous le numéro LP 10434, ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 20 juillet 2011.

- «PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P.», un limited partnership constitué et régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculée à Cardiff sous le numéro LP 10450,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 20 juillet 2011.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «Budget Travel Holdings S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.998, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juillet 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C").

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à cent deux mille cinq cents euros (EUR 102.500,-) par l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société, payées par un apport en numéraire ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six millions deux cent trente-neuf mille trois cent soixante-douze euros et cinquante cents (EUR 6.239.372,50).

Souscription

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

a. quatre-vingt-huit mille quatre cent deux (88.402) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., prénommé, par un apport en numéraire d'un montant de six millions cent vingt-huit mille cinq cent soixante-dix euros et cinquante cents (EUR 6.128.578,50,-) alloué (i) au capital social pour un montant de quatre-vingt huit mille quatre cent deux euros (EUR 88.402,-) et (ii) au compte de prime d'émission pour un montant de six millions quarante mille cent soixante-seize euros et cinquante cents (EUR 6.040.176,50); et

b. mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (1.598) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P., prénommé, par un apport en numéraire d'un montant de cent dix mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 110.794,-) alloué (i) au capital social pour un montant de mille cinq cent quatre-vingt-dix huit euros (EUR 1.598,-) et (ii) au compte de prime d'émission pour un montant de cent neuf mille cent quatre-vingt-seize euros (EUR 109.196,-).

Les documents justificatifs de l'existence de l'apport de six millions deux cent trente-neuf mille trois cent soixante-douze euros et cinquante cents (EUR 6.239.372,50) ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les associés décident de créer dix (10) catégories de parts sociales référencées comme étant les (i) parts sociales préférentielles de catégorie A1 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1"), (ii) parts sociales préférentielles de catégorie A2 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2"), (iii) parts sociales préférentielles de catégorie A3 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3"), (iv) parts sociales préférentielles de catégorie A4 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4"), (v) parts sociales préférentielles de catégorie A5 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5"), (vi) parts sociales préférentielles de catégorie A6 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A6"),

(vi) parts sociales préférentielles de catégorie A7 (les “Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A7”), (viii) parts sociales préférentielles de catégorie A8 (les “Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A8”), (ix) parts sociales préférentielles de catégorie A9 (les “Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A9”), et (x) parts sociales ordinaires (les “Parts Sociales Ordinaires”).

Suite à la décision intervenue ci-dessus, l'allocation des Parts Sociales pour chacun des Associés est comme suit:

a. PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., précité, détient (i) neuf mille huit cent vingt-deux (9.822) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1 (ii) neuf mille huit cent vingt-deux (9.822) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2, (iii) neuf mille huit cent vingt-deux (9.822) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3, (iv) neuf mille huit cent vingt-deux (9.822) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4, (v) neuf mille huit cent vingt-deux (9.822) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5, (vi) neuf mille huit cent vingt-deux (9.822) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A6; (vii) neuf mille huit cent vingt-deux (9.822) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A7, (viii) neuf mille huit cent vingt-deux (9.822) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A8, (ix) neuf mille huit cent vingt-six (9.826) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A9 et (x) douze mille deux cent soixante dix-huit (12.278) Parts Sociales Ordinaires.

b. PALAMON EUROPEAN EQUITY II “BOA” L.P. précité, détient (i) cent soixante-dix-sept (177) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1 (ii) cent soixante-dix-sept (177) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2, (iii) cent soixante-dix-sept (177) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3, (iv) cent soixante-dix-sept (177) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4, (v) cent soixante-dix-sept (177) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5, (vi) cent soixante-dix-sept (177) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A6; (vii) cent soixante-dix-sept (177) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A7, (viii) cent soixante-dix-sept (177) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A8, (ix) cent quatre-vingt deux (182) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A9 et (x) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales Ordinaires.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 5.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent deux mille cinq cents euros (EUR 102.500.-) représenté par cent deux mille cinq cents (102.500) parts sociales divisées en (i) neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) parts sociales préférentielles de catégorie A1 (les “Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1”), (ii) neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (9.999) parts sociales préférentielles de catégorie A2 (les “Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2”), (iii) neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (9.999) parts sociales préférentielles de catégorie A3 (les “Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3”), (iv) neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (9.999) parts sociales préférentielles de catégorie A4 (les “Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4”), (v) neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (9.999) parts sociales préférentielles de catégorie A5 (les “Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5”), (vi) neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (9.999) parts sociales préférentielles de catégorie A6 (les “Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A6”), (vii) neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (9.999) parts sociales préférentielles de catégorie A7 (les “Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A7”), (viii) neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (9.999) parts sociales préférentielles de catégorie A8 (les “Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A8”), (ix) dix mille et huit (10.008) parts sociales préférentielles de catégorie A9 (les “Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A9”) et (x) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les “Parts Sociales Ordinaire”), d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les Parts Sociales Préférentielles de catégorie A1 à A9 sont ci-après désignées comme étant les “Parts Sociales Préférentielles”. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles sont collectivement référencées comme étant les “Parts Sociales”. Toute référence à tout ou partie des catégories de parts sociales mentionnées ci-dessus, dépendant du contexte et si cela est applicable, et la même interprétation sera faite en cas de référence à un “associé” ou aux “associés”.

Chaque catégorie de parts sociales aura les mêmes droits, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts. Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

5.2. Le capital social de la Société pourra être modifié à tout moment par une résolution des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

5.3. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales Préférentielles y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). Pour les besoins de cette clause 5, les termes suivants auront le sens qui leur est associé:

- “Montant Disponible” signifie le montant total des profits nets de la société depuis la fin de l'année fiscale antérieure augmentée des profits reportés et réserves distribuables mais diminuée par les pertes reportées et tout montant devant être placé en réserve suivant les dispositions de la loi ou des statuts déterminé sur la base des Comptes Intérimaires liés à la Période de Catégorie appropriée (ou Nouvelle Période, le cas échéant). Afin d'écartier tout doute possible, les dividendes payable en conformité avec les dispositions de l'article 5.8 sont inclus dans le Montant Disponible.

- “Cash Disponible Par Part Sociale”: signifie eu égard à une Catégorie de Parts Sociales Préférentielles, le Cash Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Catégorie devant être racheté et annulé.

- "Comptes Intérimaires 2011 de Catégorie A1" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1.
- "Comptes Intérimaires 2012 de Catégorie A2" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2.
- "Comptes Intérimaires 2013 de Catégorie A3" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3.
- "Comptes Intérimaires 2014 de Catégorie A4" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4.
- "Comptes Intérimaires 2015 de Catégorie A5" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5.
- "Comptes Intérimaires 2016 de Catégorie A6" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A6.
- "Comptes Intérimaires 2017 de Catégorie A7" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A7.
- "Comptes Intérimaires 2018 de Catégorie A8" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A9.
- "Comptes Intérimaires 2019 de Catégorie A9" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A9.
- "Période de Catégorie" signifie chacune des Périodes de Catégorie A1, Périodes de Catégorie A2, Périodes de Catégorie A3, Périodes de Catégorie A4, Périodes de Catégorie A5, Périodes de Catégorie A6, Périodes de Catégorie A7, Périodes de Catégorie A8 et Périodes de Catégorie A9 (telles que définies ci-dessous).
- "Comptes Intérimaires" signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire appropriée.
- "Date Comptable Intérimaire" signifie la date n'étant pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne puisse être postérieur au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période appropriée.

5.4. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de parts sociales de la ou des catégories de Parts Sociales Préférentielles rachetée(s) et annulée(s) recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.5. Chaque catégorie de Parts Sociales Préférentielles donne droit aux détenteurs de celles ci au pro rata de leur détention dans une telle catégorie au Montant Disponible pour la Période Catégorie Concernée à laquelle la catégorie est liée suivant les présents statuts, dans l'hypothèse du rachat d'une telle catégorie. La détermination du Montant Disponible pour le rachat et la période relevant de la catégorie y relative pur un tel rachat sera décidée par les associés en conformité avec les dispositions suivantes:

5.5.1 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1 est la période commençant à la date de constitution de la Société, étant le 1^{er} juillet 2011, et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2011 de la Catégorie A1 (la "Période de Catégorie A1").

5.5.2 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A1 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2012 de la Catégorie A2 (la "Période de Catégorie A2").

5.5.3 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A2 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2013 de la Catégorie A3 (la "Période de Catégorie A3").

5.5.4 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A3 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2014 de la Catégorie A4 (la "Période de Catégorie A4").

5.5.5 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5 est la période commençant le jour suivant la Période Catégorie A4 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2015 de la Catégorie A5 (la "Période de Catégorie A5").

5.5.6 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A6 est la période commençant le jour suivant la Période Catégorie A5 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2016 de la Catégorie A6 (la "Période de Catégorie A6").

5.5.7 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A7 est la période commençant le jour suivant la Période Catégorie A6 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2017 de la Catégorie A7 (la "Période de Catégorie A7").

5.5.8 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A8 est la période commençant le jour suivant la Période Catégorie A7 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2018 de la Catégorie A8 (la "Période de Catégorie A8").

5.5.9 La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A9 est la période commençant le jour suivant la Période Catégorie A8 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2019 de la Catégorie A8 (la "Période de Catégorie A9").

5.5.10 Pour éviter tout doute, s'il n'y a eu aucune date de Comptes Intérimaires pour une certaine catégorie, la Période de Catégorie d'une telle catégorie se terminera au dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de la Période de Catégorie concernée.

5.6. Dans l'hypothèse où une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée lors de la Période Catégorie concernée, les détenteurs de telle catégorie seront habilités à recevoir, dans l'hypothèse d'un rachat et d'une annulation de la catégorie concernée, le Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou le cas échéant, la Nouvelle Période d'une nouvelle catégorie la précédant immédiatement) et finira à la Date de Compte Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés en vue du rachat et de l'annulation d'une telle catégorie de Parts Sociales, dans la mesure où il n'y a eu aucune Date de Compte Intérimaire pour une telle catégorie, la période de catégorie pour une telle catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début d'une telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de Catégorie A9 et les catégories de Parts Sociales non rachetées et non-annulées au cours de leurs périodes en accord avec les articles 5.5.1 à 5.5.9 dans l'ordre des catégories A1 à A9 (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées auparavant).

5.7. Dans l'hypothèse d'un rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs d'une telle catégorie de Parts Sociales Préférentielles recevront la Valeur d'Annulation Par Part Sociale.

5.8 Dividendes

Les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles seront habilités pendant la période d'existence de ces Catégories de parts sociales, à recevoir un dividende préférentiel fixe et cumulatif, qui sera payable uniquement en cas de rachat suivi de l'annulation des parts sociales concernées ou en cas de liquidation de la Société, comme suit:

Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1: zéro point dix (0.10%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1 détenues par eux;

Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2: zéro point quinze pourcent (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2 détenues par eux;

Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3: zéro point vingt pourcent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3 détenues par eux;

Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4: zéro point vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4 détenues par eux;

Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5: zéro point trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5 détenues par eux;

Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A6: zéro point trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A6 détenues par eux;

Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A7: zéro point quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A7 détenues par eux;

Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A8: zéro point quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A8 détenues par eux;

Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A9: le solde de toute distribution de dividende.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9947. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011125205/422.

(110144696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Vessel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 79.319.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 septembre 2011

Le nouveau siège social de la société est fixé à L-1219 Luxembourg, 11 rue Beaumont.

Luxembourg, le 13.09.2011.

Pour extrait sincère et conforme

VESSEL S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011129042/14.

(110148629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Weather Finance I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weather Finance I S.à r.l.

Représentée par F. CECCARELLI

Référence de publication: 2011129047/12.

(110148597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Worldship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 104.896.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 septembre 2011

Le nouveau siège social de la société est fixé à L-1219 Luxembourg, 11 rue Beaumont.

Luxembourg, le 14.09.2011.

Pour extrait sincère et conforme

WORLDSHIP S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2011129058/14.

(110148630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Wivano SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.328.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011129056/12.

(110148454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.
